

FICHE DE POSTE

ADJOINT TECHNIQUE En charge de l'entretien des Ecoles

Sous l'autorité hiérarchique du maire de la commune, de la directrice générale des services et du Président du Syndicat et dans le respect de la discrétion professionnelle, l'agent chargé de l'entretien contribue à maintenir en état de propreté et de fonctionnement des locaux, matériels qui lui sont affectés.

Il réalise les opérations de nettoyage des surfaces, des installations, des équipements, du mobilier et du matériel.

L'adjoint technique nettoie, dépoussière, lave et désinfecte les lieux professionnels.

Exécution des activités :

Préparer le matériel, les produits de nettoyage...

Faire le point sur les stocks de produits et en référer à la personne chargée des commandes

S'informer sur l'utilisation des produits et des matériels

Contrôler l'état de propreté des locaux

Ranger les locaux

Enlever les poussières des surfaces, les détritus

Nettoyer les sols, les vitres, le mobilier, les équipements et matériel

Réaliser des opérations de rénovation de surfaces

Trier et vider les corbeilles

Nettoyer le matériel de nettoyage

Approvisionner les distributeurs (essuies mains, savon, papier toilette...)

Nettoyer, désinfecter les sanitaires

Entretenir et nettoyer le linge

Utiliser les matériels destinés aux opérations d'entretien

Réglementation:

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

Respecter les consignes et les protocoles

Respecter la réglementation

Rendre compte de façon écrite et orale

Communication:

Rendre compte de son activité

Signaler tout dysfonctionnement à la personne compétente

Alerter en cas d'urgence

Participer à des réunions concernant son activité